

Commune de CRAYWICK 59159

Plan Local d'Urbanisme

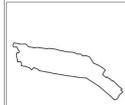


Servitudes d'Utilité Publique



PLAN 1/1

Document contributif
du Porter à connaissance (P.A.C.)
Art R121-1
du Code de l'urbanisme



Type Procédure : Révision
Délibération du : 19/12/2013

Date de mise à jour : 29/03/2014
ref. : Commune de CRAYWICK_091593 -
Carte Servitudes.ajp
Sources : Gestionnaires Servitudes
(c) Cadastre / Pci - Dgfp
Email : dbrn.sud@nord.gouv.fr

Direction Départementale
des Territoires
et de la Mer du Nord
D.D.T.M 59



LEGENDE

--- Limite communale

■ Bâtiments

--- A3 - Entretien de Canaux d'Irrigations

— EL7 - Alignement
R.D 217 AP du 23/08/1901

--- EL11 - Interdiction d'Accès
① R.N 316 (Voie express)
② R.D 300

--- I4 - Protection des Lignes Haute-Tension

Lignes:

- ① Grande Synthe - Holque n°1 225 Kv
- ② Grande Synthe - Warande n°1 225kv
- ③ Holque - Warande n°1 225kv
- ④ Grande Synthe - Warande n°3 225kv
- ⑤ Grande Synthe - Gravelines n°1 90kv

--- T1 - Protection des Lignes Ferroviaires

Ligne :
Coudekerque - Les Fontinettes

○ PT1 - Protection des Centres Hertzien contre les Perturbations Electromagnétiques

Voir détail ci-contre

■ INT1 - Cimetières civils et militaires

NB: La Bande de protection de 100 m ne s'applique qu'aux cimetières civils transférés ou agrandis

Note:
Pour plus d'informations concernant une servitude en particulier, vous pouvez consulter la réponse du contributeur concerné,
via notre site internet à l'adresse suivante:

<https://nord.gouv.fr/Politiques-publiques/Aménagement-du-territoire-construction-et-logement/Les-documents-de-planification-de-niveau-communal-Plu-Pos-Carte-Communale-Porter-a-connaissance-Plu-Pos-Cci/Les-porter-a-connaissance-realises>

Ou contacter directement le gestionnaire.

